



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0168

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Villeurbanne - Meyzieu

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des modalités de financement par la Communauté urbaine de Lyon des programmes d'action annuels

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moreton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0168**

commission principale : urbanisme

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des modalités de financement par la Communauté urbaine de Lyon des programmes d'action annuels**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers en politique de la ville inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, prolongé par l'Etat à 2 reprises, jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenants, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Les communes concernées sont Bron, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux des projets de renouvellement urbain des quartiers. Elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (communes, bailleurs, associations, régies de quartier), aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Afin d'enrayer leur processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité, sont mises en œuvre, chaque année, des actions portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

Ces programmes d'actions partenariaux sont animés dans les quartiers par les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), co-financées et co-mandatées par la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat et les communes concernées.

Ces actions, formalisées dans des conventions-cadre, permettent également :

- de renforcer, dans les quartiers, la coordination des interventions des différents services gestionnaires (ville, Communauté urbaine, bailleurs) pour la gestion des espaces extérieurs (publics ou privés),
- l'émergence d'actions spécifiques financées de manière partenariale pour la résolution de difficultés quotidiennes, en complément du droit commun, ou pour les bailleurs sociaux par le biais d'exonérations partielles de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordées par l'Etat dans le cadre des conventions d'utilité sociale (CUS),
- d'assurer une veille territoriale et une évolution partagée des actions conduites et de leurs impacts.

Pour chacun des sites concernés, un plan d'action transversal est élaboré chaque année pour chaque quartier et fait l'objet d'une programmation annuelle co-pilotée par la Communauté urbaine et l'Etat. Le programme sera validé par le comité de pilotage financier du CUCS de chaque commune.

Les maîtres d'ouvrages concernés sont principalement les bailleurs sociaux, les communes, les associations et les copropriétés bénéficiant d'un plan de sauvegarde.

Les actions sont financées par l'Etat, la Communauté urbaine, les communes, la Région Rhône Alpes, les bailleurs sociaux et les maîtres d'ouvrage au regard de leurs compétences respectives. La Communauté urbaine finance prioritairement des actions visant à l'amélioration du cadre de vie et la tranquillité.

Pour 2013, le montant total des actions programmées était de 8,5 M€, avec une participation de la Communauté urbaine de 1,7 M€.

Pour 2014, la programmation globale GSUP est estimée à 7 M€ TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 1,6 M€.

Les conventions de subvention, par site politique de la ville et par bénéficiaire, seront approuvées par décision du Bureau conformément à l'article 1.12 de la délibération n° 2014-0006 du Conseil du 23 avril 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve, dans la cadre de la gestion sociale urbaine et de proximité, les modalités d'attribution et de financement des programmes d'action annuels tels que décrits ci-dessus.

2° - Délègue au Bureau l'attribution des subventions par site et par bénéficiaire dans le cadre de la GSUP et dans la limite des crédits votés et disponibles sur le budget principal, sur l'exercice 2014 conformément à l'article 1.12 de la délibération n° 2014-0006 du Conseil du 23 avril 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.